Image not found or type unknown

Plus de gaz dans ma location puis je faire baisser le loyer

Par **Natbena**, le **07/07/2014** à **12:13**

Suite a de petites fuites de gaz dans les tuyaux de l,immeuble EDF nous a coupé le gaz.Ma plaque de cuisson étant au gaz ainsi que l'eau chaude ,je ne peux plus cuisiner ni me laver à l,eau chaude et ceci jusqu'à nouvelle ordre (il faut remplacer toutes les conduites de gaz et ça peut prendre longtemps .
Puis je baisser le prix du loyer?

[fluo]***Bonjour,***
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...
[/fluo]

Par **janus2fr**, le **07/07/2014** à **13:42**

Bonjour,
Je suppose que vous êtes locataire. Vous ne pouvez donc pas baisser de vous même le loyer que vous devez payer. Mais si les travaux durent plus de 40 jours, vous pourrez demander une baisse de loyer à votre bailleur proportionnelle au manque de jouissance du logement. Le bailleur devra vous l'accorder.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés